

Arrêté municipal n° 2026-254

Objet : **Réglementant temporairement l'occupation du domaine public devant le 18 rue Ollivier Perrin le 26 septembre 2026 pour un déménagement.**

Le Maire de la commune de ROSTRENEN,

- Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2211-1, L. 2212-1, L.2212-2, L.2212-4, L. 2213-1, L.2213-2-1°, L.2213-2-2° et 2213-4;
- Vu** le code pénal, et notamment l'article R 610-5 ;
- Vu** le code de la route, et notamment l'article R 411-8 ;
- Vu** l'arrêté interministériel sur la signalisation routière, huitième partie;

Considérant La demande de Mme Cochard Sabrina en date du 15 septembre 2026

Considérant La nécessité d'occuper le domaine public situées devant 18 rue Ollivier Perrin pour le déménagement de Mme Cochard Sabrina.

ARRETE

- ARTICLE 1 :** L'autorisation pour l'occupation du domaine public est donnée à Mme Cochard Sabrina pour le stationnement d'un camion dans le cadre de son déménagement prévu le 26 septembre 2026 devant le 18 rue Ollivier Perrin.
- ARTICLE 2 :** Une signalisation conforme à la réglementation en vigueur où sera affichée une ampliation du présent arrêté sera mise en place par le demandeur
- ARTICLE 3 :** Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés
- ARTICLE 4 :** Le Directeur général des services municipaux et le Commandant de la brigade de gendarmerie de Rostrenen sont chargés de s'assurer de l'exécution du présent arrêté

Rostrenen, le 17/09/2026

Le Maire,
Guillaume ROBIC

